



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 649

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la possibilité de prévoir, dans le cadre du projet de loi de simplification du droit déposé au mois de juillet 2006 sur le bureau du Sénat, une habilitation du Gouvernement à prendre, en vertu de l'article 38 de la Constitution, une ordonnance visant à abroger les dispositions législatives dont les actes réglementaires d'application n'ont pas été adoptés au terme d'un certain délai.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 649

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4889

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)